**CHARTE DES PARTICIPANTS (PARENTS)**

Chers parents,

Le Vélobus fonctionne comme un vrai bus, avec des horaires et des trajets fixes.

1. **Horaire et arrêts**

* L’enfant doit être à l’heure à l’arrêt prévu.
* Le Vélobus n’attend pas les retardataires.

1. Engagement

* Vérifier que l’enfant ait un vélo en bon état (conformément aux exigences du code de la route)
* Fournir à l’enfant l’équipement exigé (gilet fluo et casque)

1. **Responsabilité**

* Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu’à l’arrivée du Vélobus.
* Ils les conduisent et viennent les chercher à l’arrêt du Vélobus (ou leur permettent de poursuivre seuls chemin jusque la maison). Si une autre personne vient chercher l’enfant, les parents informent l’accompagnateur.
* Les accompagnateurs ne sont pas responsables du trajet entre l’arrêt et le domicile de l’enfant.

1. **Absence des enfants**

* En cas d’absence, les parents excusent leur enfant le plus rapidement possible, en informant l’accompagnateur.

1. **Assurances et garanties**

Sur le plan des assurances, il appartient aux parents de détenir les assurances nécessaires pour garantir les dommages que leur enfant pourrait causer à un tiers (voir fiche « assurances » pour plus d’informations)

Nom : .........................................................

Prénom : .....................................................

Date : ...............................

Signature avec la mention “lu et approuvé” :